



**Délibération n°2022-127 du 29 novembre 2022**

**OBJET – Politique commerciale : avis du conseil communautaire sur la dérogation à la règle du repos dominical concernant les commerces de détail de la commune de Briançon pour l'année 2023**

*Rapporteur : M. le Président*

Le 29 novembre 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 novembre 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 6

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRÉTIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON.

**Ont donné pouvoir :** Mme Emilie DESMOULINS-GENOUX à Mme Elisa FAURE,  
M. Gabriel LÉON à Mme Francine DAERDEN,  
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,  
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO,  
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE,  
Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE.

**Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

- VU** le Code du travail, et notamment son article L3132-26 qui donne la possibilité aux maires d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces de détail dans la limite de douze dimanches par an ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 2121-29 ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 17 novembre 2022 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Compétitivité et Attractivité du 21 novembre 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre de donner un avis conforme sur les demandes de dérogations au repos dominical lorsque le nombre de jours d'ouverture exceptionnelle dépasse cinq ;

**CONSIDERANT** la sollicitation de la Ville de Briançon demandant l'avis de la Communauté de Communes du Briançonnais sur la dérogation à la règle du repos dominical concernant les commerces de détail de son territoire au titre de l'année 2023 ;

**Le Conseil Communautaire à la majorité** (2 votes Contre : Francine DAERDEN et Gabriel LÉON) :

- Donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les salariés des établissements de commerce de détail de Briançon pour les jours suivants :
  - Dimanche 5 février 2023 ;
  - Dimanche 12 février 2023 ;
  - Dimanche 19 février 2023 ;
  - Dimanche 26 février 2023 ;
  - Dimanche 16 juillet 2023 ;
  - Dimanche 23 juillet 2023 ;
  - Dimanche 30 juillet 2023 ;
  - Dimanche 6 août 2023 ;
  - Dimanche 13 août 2023 ;
  - Dimanche 17 décembre 2023 ;
  - Dimanche 24 décembre 2023 ;
  - Dimanche 31 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date de transmission au contrôle de légalité : - 2 DEC. 2022

Date de publication : - 2 DEC. 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.